



MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°07-2024

SEANCE DU : 26 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCACTION

Date : 14/03/2024

Affichée le : 18/03/2024

Transmise le : 18/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 26

Présents : 20

Votants : 23

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Etaient**présents :**

Thierry CHAUMERLIAC	Patrick RAOULT	Reynald GARCIA	Paola DE SANTIS
Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Cécile DOLQUES	Laurent COHEN
Hervé WEIFFENBACH	Serge GHILLEBAERT	Pascal BARBIER	Sébastien SCHILLINGER
Aïcha FOURCROIX	Pierre BEMELS	Tatiana D'ANDREA	Edouard DEGREMONT
Michel WATIER	Hubert De RANCOURT	Vincent BRUEL	Fabien VOLLE
Martine TISSU	Monique ROBERT	Sylvie GUIMIOT	Romain PREVALET
			Allyson PALLUD

LISTE DES DELIBERATIONS

Affichée et mise en ligne le :

Absents représentés :

Hervé WEIFFENBACH pouvoir à Françoise GODENNE
Cécile DOLQUES pouvoir à Patricia GOASDOUE
Laurent COHEN pouvoir à Martine TISSU

Absents non représentés : Hubert De RANCOURT, Vincent BRUEL, Romain PREVALET**Secrétaire de séance :** Aïcha FOURCROIX

Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité – filière technique

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 332-23 1 qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Considérant la nécessité de prévoir le maintien en état de fonctionnement et la réalisation de travaux de petite manutention sur les bâtiments, les équipements publics et la voirie communale et que ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Crée un emploi non permanent relevant du grade d'adjoints techniques territoriaux suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h, à compter du 1^{er} avril 2024 après recrutement pour une durée maximale de 12 mois.
- Prévoit que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2024.
- Autorise le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, le 27 mars 2024

Le Maire,

Céline CAUDRON

